

LECTURE ET SIGNATURE REQUISE

J'ai pris connaissance du code de vie relatif aux règles de conduite des élèves. J'en ai discuté avec mon adolescent(e) et je comprends qu'il s'expose à des conséquences s'il ne respecte pas ces dites règles adoptées par le Conseil d'établissement le 15 juin 2011, en séance régulière.

Signature d'un parent

Date

Afin de nous aider à communiquer avec vous le plus rapidement possible, nous vous demandons de compléter la section suivante :

Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone : Travail : _____

Grands-parents : _____

Urgence : _____

Ce contact doit être rapporté lors de ton entrée en classe et remis à ton enseignant-conseil.

Cette feuille sera récupérée par l'enseignant tuteur de votre enfant lors des premiers jours de classe.



Le présent document a été réalisé par les membres du comité « Règles de conduite ».

Coordination M. Éric Guay, directeur adjoint

Révision linguistique Mme Lucie Emhoff, secrétaire

Membres du comité MM. Yves Larouche
Joël Aubin
Mmes Marie-Claude Harvey
Lucie Vaillancourt

Ce document peut être consulté sur le site Web de l'école dans la section « Documents adoptés ou approuvés » à l'adresse suivante : www.polyjonq.ca



École polyvalente Jonquière
3450, boul. du Royaume
Jonquière (Québec) G7S 5T2
Tél. : 418-547-5781 Téléc. : 418-547-5785
poly-jonquiere@csjonquiere.qc.ca
www.polyjonq.ca

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Adresse : _____

Ville : _____ Courriel: _____

Code postal : _____ Téléphone maison : _____

Enseignant ou enseignante : _____

Nom du père : _____ Tél. au travail : _____

Nom de la mère : _____ Tél. au travail : _____

Référence en cas
d'urgence : _____ Téléphone _____

En cas d'urgence, nous voulons que tu sois en sécurité chez :

Nom : _____ **Tél :** _____

Agenda est un mot latin qui signifie « chose que l'on doit faire ». Cet agenda est un guide méthodologique qui est acquis à des fins scolaires et doit être apporté en classe en tout temps; l'élève est tenu de respecter cette finalité. L'agenda doit être gardé propre. Toute photo ou illustration non reliée à la tâche scolaire ne pourra être conservée dans cet agenda méthodologique.



École polyvalente Jonquière

Nom : _____

Groupe-repère : _____

Mot de la direction

L'équipe de l'École polyvalente Jonquière te souhaite la bienvenue. Tout le personnel de l'école est présent chaque jour, pour t'offrir un enseignement de qualité et le soutien dont tu as besoin.

Nous voulons favoriser l'expression de ta créativité en te proposant des projets passionnants. Avec l'aide de tes parents et de tous les adultes de l'école, nous te supporterons dans tes apprentissages sur le chemin de ta réussite scolaire.

En retour, nous souhaitons que toi aussi tu t'engages, que tu mettes les efforts nécessaires pour accomplir le travail demandé. Tu dois toujours te rappeler que tu es l'artisan de ta réussite.

Nous te souhaitons une très belle année scolaire où le plaisir d'apprendre et de réussir seront au rendez-vous, car c'est chaque jour que tu entreprends au secondaire!

L'équipe de direction

Projet éducatif

Les grandes orientations

Le projet éducatif adopté en mai 2003 par l'École polyvalente Jonquière s'intitule « J'entreprends au secondaire ». La mission particulière de l'école est de développer un esprit d'appartenance, de coopération et de fierté, afin de créer un milieu de vie sécuritaire favorisant l'émergence de valeurs, qui permettent à nos élèves de s'engager dans leur réussite et de se réaliser dans le respect des uns et des autres par l'accomplissement de projets diversifiés.

Ainsi, le projet éducatif propose des axes de développement dans le domaine des arts et de la culture, des sports et loisirs, de l'informatique et de l'entrepreneuriat. Il implique, (pour chacun des niveaux du secondaire), la réalisation d'un projet de vie intégrateur particulier, selon les orientations de notre projet éducatif, tout en s'inspirant des thématiques suivantes :

J'entreprends au secondaire et ...

- ... Je relève le défi
- ... Je prends ma place
- ... J'élargis mes horizons
- ... Je projette et je réalise
- ... Je laisse ma trace

De plus, l'école s'enrichit de programmes particuliers :

- Arts et métiers de la scène
- Langues études
- Adaptation scolaire (préparation à l'emploi 1 et 2, Relance, C13–C17)
- Centres d'intérêt au 1^{er} cycle (football, volley-ball, cheerleading, poly-sports : tchoukball, handball, kindball, randonnée pédestre, ski de fond, raquette, escalade, entrepreneuriat).

INTRODUCTION

L'école québécoise a une mission à trois volets : éduquer, socialiser et qualifier. Le code de vie fait référence à la socialisation.

Il s'agit d'un document d'information qui guidera l'élève pendant son année scolaire. Il lui permettra de s'adapter aux exigences de l'école, tout comme il devra un jour s'adapter aux impératifs du monde du travail et de la vie en société.

RESPECT DES AUTRES ET DE SOI-MÊME

L'élève a le devoir de respecter les personnes qui l'entourent : ses compagnons et le personnel de l'école. **Il évite toute parole ou tout acte de nature à les blesser physiquement ou moralement (violence psychologique ou verbale, blasphèmes, menaces, etc.).** Lorsque l'on s'adresse à un membre du personnel ou à un confrère de classe, les mots utilisés, le ton de la voix et l'attitude doivent refléter le respect et la considération.

RESPECT DU BIEN COMMUN

L'élève doit respecter le matériel mis à sa disposition. Tout vol, tout acte de vandalisme, individuel ou collectif, incluant les graffitis, peut conduire à des sanctions ou au paiement d'une facture pour réparation du matériel endommagé.

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

« Selon la Loi de l'instruction publique, chapitre 1, section 2 article 17 :

Les parents ont l'obligation de prendre les moyens nécessaires pour que l'enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire. Donc, l'élève a le devoir de fréquenter assidûment tous les cours et de se présenter à l'heure selon l'horaire. »

1. Il ne peut quitter la salle de cours, ni arriver en retard, sans raison valable et sans permission. L'élève qui sort de la classe doit obtenir l'autorisation écrite de son enseignant(e) en utilisant les billets de circulation.
2. Si un élève s'absente de l'école, ses parents doivent donner la raison de l'absence aux enseignant(e)s lorsque ceux-ci téléphonent à la maison ou assurer un suivi auprès des enseignant(e)s concerné(e)s. **Pour faciliter le tout, les parents peuvent téléphoner à l'école au 547-5781, poste 2100 pour motiver l'absence.**
3. Toute absence dont le motif n'est pas jugé valable peut être soumise à la direction de l'école qui décidera avec l'enseignant du plan d'action (ex. : midi de retenue, suspension interne ou externe, retenue à la récréation). Les cours de conduite automobile, le travail ou tout autre rendez-vous (sauf ceux d'ordre médical) ne sont pas des motifs d'absence acceptables. L'école se réserve le droit d'accepter la raison de l'absence donnée par le parent et de décider si la reprise des travaux manqués est pertinente.

4. Pour quitter l'école durant la journée, l'élève présente à l'enseignant une demande écrite de ses parents, contresignée par la direction.
5. Pour les visites chez les spécialistes de la santé, l'élève doit, dans la mesure du possible, prendre rendez-vous en dehors des heures de classe. Dans l'impossibilité, il devra présenter une preuve de cette visite à ses enseignant(e)s dès son retour en classe. **(obligatoire)**
6. Lorsqu'un élève quitte définitivement l'école, peu importe la raison qui motive son départ, il doit se présenter en personne à un membre de la direction pour exposer ses motifs et signer un avis de départ si sa décision se confirme. Également, il doit absolument remettre le matériel emprunté à l'école sinon, il devra défrayer les coûts associés à la valeur du matériel.
7. **Si l'élève ne respecte pas les règles d'assiduité de l'école, des mesures disciplinaires seront engagées.**

VISITEURS

Tout visiteur doit se présenter à la réception. Il pourrait se voir refuser l'accès, si les motifs de sa présence ne sont pas considérés importants et raisonnables. Pour rencontrer un intervenant, il est conseillé de prendre rendez-vous avec la personne concernée.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'élève doit toujours se présenter à l'école dans une tenue vestimentaire répondant aux normes habituelles de l'hygiène et de l'école. Les élèves doivent être proprement et décentement vêtus (tenue de ville). Par conséquent, les sous-vêtements ne doivent pas être visibles en tout temps.

SONT INTERDITS :

- Chandails à échancrure qui dénudent les épaules
- Camisoles à fines bretelles et les bustiers
- Chandails qui découvrent le nombril ou la poitrine
- Shorts, jupes, robes qui ne couvrent pas la cuisse
- Vêtements et accessoires munis de chaînes, d'épingles, de pics
- Patins ou chaussures à roues alignées, planche à roulettes
- Bottes hautes lacées (style *Doc*) à moins qu'elles ne soient recouvertes par le pantalon
- Pyjamas
- Chandails à connotation vulgaire, violente et discriminatoire
- Pantalons à taille basse (les sous-vêtements ne doivent pas être visibles)
- Pantalons troués et/ou déchirés
- Coupe de cheveux à connotation violente (style mohawk)
- Lentilles cornéennes non traditionnelles

La direction se réserve le droit d'appeler à la maison ou de fournir un vêtement décent. Si une tenue est considérée comme obscène ou indécente, elle pourrait être soumise au protocole prévu à cet effet.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour les cours d'éducation physique et les activités sportives, l'élève doit porter en tout temps un vêtement approprié, soit :

- short ou survêtement long
- chandail à manches courtes ou longues
- espadrilles

L'élève qui ne respecte pas cette règle sera soumis au mode d'encadrement particulier du département d'éducation physique. Il se peut également que l'élève soit soumis aux règles d'encadrement de la direction.

Pour des raisons d'hygiène, il faut d'autres vêtements que ceux portés dans la journée et l'utilisation du nécessaire de toilette pour la douche est fortement recommandé.

Comme l'école n'est pas responsable des vols pouvant se produire dans les casiers, les objets personnels devront être placés dans un casier sécurisé par un cadenas.

Pour bénéficier d'une exemption du cours d'éducation physique, il est obligatoire qu'un formulaire soit complété par le médecin et remis à la direction afin d'être consigné au dossier de l'élève pour justifier cette situation.

CASQUETTES, BALADEURS, SACS À MAIN ET SACS À DOS :

La casquette, capuchon et tout autre couvre-chef, les lecteurs MP3, MP4, I-Pod, les appareils photo, les téléavertisseurs, les cellulaires ainsi que les sacs à main et les sacs à dos sont interdits sur les étages, dans les salles de toilette, dans les douches et dans les gymnases. Ils devront donc rester dans les casiers. Exception : les sacs à main seront permis dans les salles de toilette du rez-de-chaussée.

Si ces objets se retrouvent dans les lieux interdits, ils seront saisis immédiatement, et les intervenants décideront de la sanction imposée.

APPAREILS DE CAPTATION DE LA VOIX ET/OU DE L'IMAGE (BALADEUR, LECTEUR MP3, IPOD, MAGNÉTOPHONE, CAMÉRA, TÉLÉPHONE CELLULAIRE, ETC.)

Avant de se rendre au cours, les baladeurs, lecteurs MP3, magnétophones doivent être remisés dans votre casier. L'élève qui ne se conforme pas à cette règle se verra confisquer son baladeur, son téléphone ou son appareil de captation de la voix et/ou de l'image pour une période pouvant aller jusqu'à 3 mois au 1^{er} avertissement et pour une période pouvant aller jusqu'à la fin de l'année au 2^e avertissement. Pour des raisons de sécurité et de protection de l'image et de l'intégrité des personnes, il est interdit de faire des prises de son ou d'image des personnes sans leur autorisation. Il est strictement interdit de capter l'image et/ou la voix d'une personne à l'intérieur de l'école ou sur les terrains de l'école ou lors d'une activité organisée par l'école sans son autorisation.

La procédure suivante s'applique à l'endroit de tout élève qui capte l'image et ou de la voix d'une personne sans son autorisation)

- a) Saisie de l'appareil et de l'enregistrement;
- b) Inscription d'un manquement;

- c) Suspension temporaire et immédiate de l'école;
- d) Avis immédiat aux parents ou tuteurs;
- e) Analyse du cas;
- f) Référence aux instances légales, au besoin;
- g) Rencontre avec l'élève et les parents;
- h) La direction de l'école peut, pour une cause juste et suffisante, demander à la Commission scolaire l'inscription dans une autre école ou encore l'expulsion des écoles de la Commission scolaire.

De plus, lors d'une évaluation, l'agenda électronique et tout appareil de communication ou de captation (ex. : cellulaire, iPod,...) sont interdits. Un appareil fonctionnel lors d'une épreuve pourrait être perçu comme du plagiat.

PLAGIAT

Une sanction sera imposée à un élève qui aura fait toute forme de plagiat, y compris avec des appareils électroniques.

USAGE DU TABAC

L'Assemblée nationale du Québec a renforcé la Loi sur le tabac.

Il est désormais interdit de fumer, de fournir du tabac à une personne de moins de 18 ans tant dans l'école que sur les terrains de l'école.

En vertu d'une directive de la Commission scolaire De La Jonquière, ce nouveau règlement s'applique non seulement aux élèves mais aussi aux membres du personnel, et ce, en tout temps.

Considérant qu'il est interdit de consommer des produits du tabac avant l'âge légal de 18 ans, et qu'il est interdit de le faire sur les terrains de la Commission scolaire De La Jonquière, des sanctions seront émises en fonction de la Loi sur le tabac . Tout élève étant pris à faire l'usage ou la confection de produit du tabac se verra saisir son matériel par un intervenant de l'école.

De plus, une équipe d'inspecteurs du ministère de la Santé et des Services sociaux veille au respect des mesures de la Loi sur le tabac s'appliquant sur les terrains d'école que des obligations incombant aux exploitants de ces lieux relativement à l'application desdites mesures.

Ainsi, en vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac, les personnes risquent une amende allant jusqu'à 100 \$

- ✓ ***si elles fument dans l'école ou sur le terrain de l'école en tout temps;***
- ✓ ***si elles tiennent une cigarette allumée à la main ou dans leur bouche que ce soit la leur ou celle d'un ami;***
- ✓ ***s'il vend ou s'il offre du tabac à un autre élève (de moins de 18 ans).***

NOURRITURE ET BREUVAGE

Pour les élèves, il est strictement interdit d'apporter ou de consommer des breuvages ou de la nourriture dans les gymnases, à l'auditorium, à la bibliothèque, dans les locaux de classe et sur les étages, et ce, en tout temps.

DROGUES, BOISSONS ALCOOLISÉES ET BOISSONS STIMULANTES

L'école ne peut tolérer qu'un élève transporte, consomme, vende ou distribue des drogues, boissons alcoolisées ou stimulantes ou des accessoires servant à la consommation. L'élève fautif sera immédiatement soumis au protocole suivant :

- **Suspension temporaire et immédiate de l'école;**
- **Avis aux parents ou tuteur;**
- **Analyse du cas;**
- **Référence aux instances légales, au besoin;**
- **Rencontre avec l'élève et les parents pour la réintégration de l'élève;**
- **Réintégration à l'école ou demande d'inscription dans une autre école.**

* Veuillez prendre note que l'École polyvalente Jonquière adopte une politique de tolérance zéro envers les drogues. Des activités de contrôle sont effectuées régulièrement dans l'école et sur le territoire. Des chiens de détection peuvent être utilisés.

SOLLICITATION ET VENTE

Toute campagne de financement, de sollicitation ou vente à l'intérieur de l'école doit être autorisée par la direction et le Conseil d'établissement.

AFFICHAGE

L'affichage à l'intérieur de l'école doit être autorisé par la direction.

CASIER

L'élève garde son casier propre et en bon état. L'école n'est PAS RESPONSABLE DES VOLS POUVANT SE PRODUIRE. Il est obligatoire d'y installer un cadenas à clé ou à combinaison et de garder celui-ci cadenassé en tout temps.

Pour des motifs raisonnables, la direction de l'école a le droit de procéder à la fouille des casiers en présence ou non de l'élève puisqu'ils sont la propriété de la Commission scolaire.

POINTEURS ET LASERS

Ils sont interdits à l'école. Si l'élève utilise ces objets, ils seront saisis et remis aux parents lors de la visite de ces derniers à l'école.

BIBLIOTHÈQUE

Le silence est de rigueur en tout temps.

1. Prêt de volume

Les dates de retour doivent être respectées. L'élève a la responsabilité de renouveler ses livres, s'il désire les conserver plus longtemps. Il en est de même pour les lectures obligatoires. En cas de retard ou d'une amende de 0,50 \$ et plus, aucun autre prêt de livre ne sera accordé tant que le(s) livre(s) ne seront pas rendu(s) ou que l'amende ne sera pas payée. Si un retard perdure, une facture sera émise et envoyée aux parents. Si les frais demeurent impayés en fin d'année, ils seront facturés aux parents.

2. Midis études

Les midis études sont consacrés au travail ou à la lecture.

3. Utilisation des ordinateurs de la bibliothèque :

Les ordinateurs doivent être utilisés pour la recherche seulement, à moins d'entente particulière avec les techniciennes en documentation. Les élèves doivent fournir leurs feuilles.

LABORATOIRE INFORMATIQUE

L'élève a la possibilité de fréquenter le laboratoire informatique pendant l'heure du midi. Il doit signer la feuille d'identification et respecter les règles du code informatique. La priorité est donnée aux élèves qui doivent compléter des travaux scolaires. Toute utilisation abusive sera passible d'expulsion par le surveillant. Les jeux vidéo et le clavardage sont interdits car ils surchargent la bande passante.

CAFÉTÉRIA

Les élèves qui dînent à l'école n'ont accès qu'aux endroits déterminés par la direction pour cette période de la journée. Pendant les repas, les élèves doivent observer les règles de la bienséance, de la propreté et respecter les surveillant(e)s.

Certaines activités sont offertes aux élèves à l'intérieur et à l'extérieur de l'école pendant l'heure du dîner : récupération, sports, etc. Ces activités demeurent assujetties au code de vie et de conduite des élèves.

Les élèves sont tenus de respecter les heures d'ouverture du Café-Terrasse. Exceptionnellement et pour une raison valable, si un élève ne peut se rendre à temps pour se procurer un repas, il devra s'adresser aux surveillant(e)s qui prendront les moyens nécessaires pour remédier à la situation.

VÉHICULE MOTORISÉ

Toute conduite considérée comme dangereuse sur le terrain de l'école peut mener à des sanctions du Code civil et le conducteur peut se voir refuser l'accès à la cour de l'école. (La vitesse permise dans le stationnement de l'école est de 10 km/h.)

CIRCULATION DES ÉLÈVES

Les élèves doivent entrer par les portes qui leur sont réservées (portes # 4, 5, 6, 7, 8 et 9). La porte # 1 est réservée pour le personnel, les visiteurs et les utilisateurs de transport adapté. Également, afin de faciliter la circulation dans les escaliers et sur les étages, les élèves sont priés de circuler à droite en tout temps.

VIOLENCE, HARCÈLEMENT, TAXAGE, GESTES ET PROPOS À CONNOTATION VIOLENTE

Protocole de non-violence : Tout élève commettant des gestes de violence, de harcèlement ou de taxage sera soumis à des mesures immédiates.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire étant la continuité de la vie étudiante, les règles du civisme et du savoir-vivre mentionnées précédemment s'appliquent dans leur ensemble, à bord des autobus scolaires.

Les règlements concernant la ponctualité, l'usage du tabac, des drogues et boissons alcoolisées sont les mêmes que ceux qui sont énoncés dans les articles précédents.

Le laissez-passer remis à l'élève au début de l'année scolaire, peut, en tout temps, être exigé par le conducteur. Chaque élève doit donc l'avoir en sa possession.

SANCTIONS PRÉVUES POUR LA VIOLATION DU RÈGLEMENT DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE

Pour toute infraction, le conducteur est autorisé à retirer le laissez-passer de l'élève et à le remettre au directeur du transport. À la première offense, les parents sont avisés et la violation est inscrite au dossier de l'élève. Les infractions graves ou répétées peuvent conduire à la suspension temporaire ou définitive de l'élève du transport scolaire.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

ARME BLANCHE

Il est interdit à toute personne de se trouver dans un endroit public, une rue, un parc, une place publique, à pied ou dans un véhicule de transport public, en ayant sur elle un couteau, une épée, une machette, tout autre objet similaire, ou une imitation de ceux-ci qu'ils soient visibles ou non, sans excuse raisonnable dont la preuve incombe à la personne qui fait l'utilisation desdites armes. Aux fins du présent article, l'autodéfense ne constitue pas une défense valable.

Constitue une nuisance le fait de se trouver dans une place ou un endroit public ou dans un véhicule de transport public en ayant sur soi ou avec soi, qu'il soit visible ou non, une arme à feu ou une imitation de celle-ci ou tout objet similaire en métal ou en toute autre matière; et ce, sans excuse raisonnable. Aux fins du présent article, l'autodéfense ne constitue pas une défense valable.

PROJECTILES

Il est défendu de lancer des pierres, balles de neige, bouteilles ou autres projectiles en tout temps peu importe l'endroit.

PIÈCES PYROTECHNIQUES

Il est défendu de faire éclater toute matière explosive sans une autorisation spéciale des autorités municipales, sauf dans le cadre de travaux faits en conformité avec la législation en vigueur et ses règlements.

Pour ces trois règlements, une amende de 118 \$ est prévue pour un élève d'âge mineur.

INCURSION DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Il est défendu à toute personne de se retrouver dans une école ou sur les terrains d'une école sans la permission de la direction de l'école, lorsque cette personne n'est pas inscrite comme élève dans cette école. Cette interdiction s'applique également à tout élève faisant l'objet d'une suspension temporaire ou d'expulsion.

Le règlement municipal prévoit une amende de 136 \$ pour un élève d'âge mineur.

OBSCÉNITÉ/ INDÉCENCE

Il est défendu à toute personne se trouvant dans un endroit public de commettre ou de prendre part à tout geste indécent, exhibitionniste ou obscène, y compris par son comportement ou sa tenue vestimentaire, que ces actes ou gestes soient adressés ou non à quelqu'un.

MANQUEMENTS

Le non respect des règles du code de vie entraînera des sanctions prévues au niveau de la gestion de l'encadrement des élèves.

Il est important de noter que selon la « common law » les intervenants se doivent d'agir selon l'autorité parentale qu'ils se voient déléguée au moment où les élèves fréquentent la polyvalente. Toutes les interventions sont faites dans le but d'assurer un bon fonctionnement et la sécurité de tous les élèves selon les règles de conduite raisonnables identifiées par cet établissement.

**RAPPELLE-TOI QUE TA LIBERTÉ S'ARRÊTE LÀ OÙ COMMENCE
CELLE DES AUTRES.**

LOI

Pour certains articles de ce code de vie, les sanctions peuvent faire référence au code criminel.

FEUILLE DE MANQUEMENTS UTILISÉE À L'ÉCOLE

Nom: _____

Groupe: _____ Date: _____

Titulaire : _____

de téléphone de l'élève : _____

LISTE DES MANQUEMENTS ACCUMULÉS

M01	Manque de respect (verbal, non verbal ou physique)	
M02	Comportement qui perturbe le climat de la classe ou de l'école	
M03	École buissonnière	
M04	Ne fait pas le travail demandé ou les consignes données pendant les heures de classe	

MANQUEMENTS GRAVES (SANCTION)

M05	Vol	
M06	Consommation, vente ou possession de stupéfiants, d'alcool ou de substances interdites	
M07	Consultation d'un site non autorisé sur Internet	
M08	Manque de respect grave envers un membre du personnel	

Nom de l'enseignant : _____

Signature de l'élève : _____

**REMETTRE CE FORMULAIRE AU TITULAIRE
APRÈS L'APPEL AUX PARENTS. TOUS LES
MANQUEMENTS DOIVENT ÊTRE EXPLIQUÉS
CLAIREMENT AU VERSO**

DÉTAILS PRÉCIS
DESCRIPTION DE LA SITUATION

APPEL AUX PARENTS (DATE ET HEURE) :

COMMENTAIRES :

SIGNATURE D EL'ENSEIGNANT :



FORMULAIRE DE SUIVI DES INCIDENTS À L'ÉCOLE

NOM DE L'ÉLÈVE : _____

Garçon/fille ANNÉE : _____

Groupe : _____

Fiche remplie par : _____

Date de l'incident : _____

Témoin de l'incident? OUI NON

Heure : _____

DESCRIPTION DE L'INCIDENT

Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent, dont au moins une sous « Cible », une sous « Lieu de l'incident » et une sous « Types d'infractions ». Nommez la cible s'il s'agit d'un adulte ou d'un élève.

CIBLE

- Adulte
- Élève
- Propriété de l'école
- Autres : _____

LIEU DE L'INCIDENT

- Salle de classe
- Casier
- Cafétéria
- Couloir
- Salle de classe spécialisée
- Autres : _____

TYPES D'INFRACTIONS

VIOLENCE VERBALE OU PSYCHOLOGIQUE	
A. Utiliser la violence verbale d'un groupe ou d'une gang envers une personne	
B. Dire des paroles blessantes / Se moquer de quelqu'un ouvertement	
C. Poser des gestes humiliants	
D. Rejeter / Faire rejeter une personne	
E. Ridiculiser quelqu'un	
INTIMIDATION / MENACES	
F. Taxer	
G. Faire de l'intimidation qui s'étend à la vie de quartier	
H. Intimider sur le Net	
I. Faire des menaces de mort	
J. Menacer de se suicider lors de ruptures amoureuses	
K. Menacer quelqu'un	
ATTEINTE À LA RÉPUTATION	
L. Afficher des photos compromettantes dans l'école ou sur le Net	
M. Raconter ou écrire des mensonges sur quelqu'un	
N. Répandre de fausses rumeurs	
O. Parler souvent contre une même personne	
VIOLENCE PHYSIQUE OU SEXUELLE	
P. Frapper ou adopter d'autres comportements violents contre une autre personne (batailles)	
Q. Utiliser et posséder des armes	
R. Agresser physiquement	
S. Convaincre d'autres personnes de frapper quelqu'un	
T. Poser des gestes à caractère sexuel (pincer une fesse...)	
U. Abîmer les objets d'un autre	

DESCRIPTION DE L'INFRACTION PAR LA PERSONNE QUI DONNE LE BILLET ROUGE :

SUIVI AUX PARENTS PAR LA DIRECTION

Commentaires :

Date : _____ Heure : _____

Signature : _____

INTERVENTION CIBLÉE

1. Intervention/ réprimande/ mise en garde
2. Ouverture/ référence au dossier
3. Communication (verbale ou écrite) avec les parents
4. Contrat d'engagement social
5. Suivi de comportement
6. Retrait du privilège (récréation ailleurs)
7. Retenue avant l'école, le midi/ après l'école
8. Suspension interne/ externe et travail de réflexion
9. Intervention policière
10. Orientation vers l'équipe des services complémentaires/ carnet d'intimidation
11. Médiation
12. Lettre d'excuses
13. Rencontre de gestion de la colère/ référence à un groupe
14. Bonne action/ services communautaires/ tâches supplémentaires
15. Restitution : nettoyage/ réparation/ remboursement
16. Ressources externes

Signature de l'administration : _____

CHEMINEMENT DU BILLET ROUGE
DIRECTION → SECRÉTARIAT → TUTEUR (dossier élève)

PROTOCOLE DE NON-VIOLENCE (DÉMARCHE)

1. L'enseignant remet ce billet dûment complété à sa direction de niveau.
2. La direction de niveau communique avec l'autorité parentale pour l'informer de l'événement.
3. La direction de niveau décide de l'intervention à appliquer avec un intervenant.
4. La direction remet le billet rouge au secrétariat pour la compilation.
5. La secrétaire remet le billet rouge dans la case du tuteur pour le classement dans le dossier comportemental de l'élève.

Note : L'intervenant remplit la fiche de suivi des incidents à l'école.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉLÈVE

INFIRMIÈRE

Travaille en prévention et en promotion de la santé. Disponible pour des conseils, des premiers soins et certaines formations dans les classes, au besoin. Distribue aucun médicament.

Champs d'intervention

- Identification, évaluation et suivi des élèves présentant des problèmes de santé qui nécessitent des mesures particulières à l'école (anaphylaxie, diabète, épilepsie, etc.) :
- Éducation à la santé - prévention et promotion - rencontres de groupes et kiosques :
- Consultations individuelles et suivis sur rendez-vous :
 - * Accueil - évaluation - orientation et référence;
 - * Counseling en sexualité (information sur les méthodes contraceptives et les ITSS, contraception d'urgence (pilule du lendemain), initiation à la contraception hormonale, test de grossesse, etc.) :
- Collaboration aux activités de vaccination des élèves de 3^e secondaire :
- Contrôle des maladies infectieuses :
- Assurer un rôle conseil auprès de l'école pour les premiers soins (organisation, gestion du matériel d'urgence nécessaire et formation du personnel en anaphylaxie, diabète et épilepsie).

Ce service est accessible

- En prenant rendez-vous au secrétariat :
- En s'adressant directement à l'infirmière :
- Sur référence de la direction, d'un intervenant de l'école ou d'un enseignant :
- Suite à une consultation téléphonique avec l'autorité parentale.

PSYCHOLOGUE

Travaille à évaluer les besoins psychologiques des élèves. Intervient auprès des élèves en suivi individuel ou en groupe, selon les besoins.

PSYCHOÉDUCATRICE

Rencontre les élèves et travaille avec eux à la prévention de la violence, au développement de l'estime de soi, de l'attention ou la concentration. Peut également collaborer avec la famille.

ÉDUCATRICES SPÉCIALISÉES

Accompagnent les jeunes présentant certaines difficultés.

CONSEILLÈRES EN ORIENTATION SCOLAIRE

Aident les élèves dans leur choix de carrière en les aidant à mieux se connaître (intérêts, aptitudes, personnalité) et les informent sur les études et l'emploi. Aident les élèves lors de leur choix de cours.

ANIMATEUR DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Fait vivre aux élèves des expériences d'engagement communautaire et met en évidence différentes valeurs humaines. Accompagne les élèves lorsque des moments difficiles se produisent dans leur vie.

SECRÉTARIAT

Répondent aux élèves aux entrées et aux récréations du matin et de l'après-midi. Répondent à toutes informations générales.

TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL

Coordonne le service de prêt et d'entretien du matériel audio-visuel. Prévoit l'installation nécessaire lors de certains événements. Accompagne et soutient les élèves ainsi que les enseignants au local APO.

ÉDUCATRICE EN PRÉVENTION DES TOXICOMANIES

Élabore, réalise et anime des activités de prévention et de sensibilisation.

TECHNICIENNE EN LOISIRS

Organise et supervise différentes activités étudiantes et culturelles.

TECHNICIENNES EN DOCUMENTATION

Voient à la bonne gestion de la bibliothèque et sont disponibles pour aider les élèves et les enseignants dans leurs différentes recherches.

TECHNICIENS EN LABORATOIRE

Préparent et assistent les laboratoires de sciences.

École Téléphone : 547-5781

ÉQUIPE DU PERSONNEL	POSTE	Surveillants d'élèves	2143
Directeur	2125	Préposée aux élèves handicapé(e)s	2155
Directeur de l'adaptation scolaire et 3^e sec.	2127	Éducatrice spécialisée	2137, 2138
Directeur du 2^e cycle et AMS	2109	Intervenante en toxicomanie	2138
Directrice du 1^{er} cycle	2126	Concierges, ouvrier, menuisier	2180
Directeur administratif	2129		
Conseillères en orientation	2130, 2131		

Infirmière	2142
Psychoéducatrice	2136
Psychologue	2116
Psychologue	2115
Secrétaires	2103, 2104, 2105
Secrétaire-réceptionniste	2100
AVSEC	2133
Technicienne en loisirs	2150
Technicien en audio-visuel	2139
Technicienne en organisation scolaire	2135
Techniciens en travaux pratiques	2140, 2141
Bibliothèque	2110, 2111

MINI-BOTTIN

Tel-Aide : 695-2433
Tel-Jeunes : 1-800-263-2266
Travailleurs de rue : 542-7536
Maison d'hébergement S.O.S. Jeunesse : 548-1558
Centre de planification des naissances : 695-7732
Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
24h : 543-3006
Centre de prévention du suicide : 545-1919
Services intégrés de dépistage et de prévention :
695-2572, poste 320
Hôpital de Jonquière : 695-7700
Gai écoute : 1-888-505-1010
Centre familial Le Transit 695-2780

Commission scolaire De La Jonquière

<http://www.csjonquiere.qc.ca/>

Allô prof.: <http://www.alloprof.qc.ca/>

Le bon patron : <http://bonpatron.com/>

Le devoir conjugal :

<http://www.pomme.ualberta.ca/devoir/>

Grand Dictionnaire OLF

<http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/gdt/html>

Fouineux : <http://www.fouineux.com/original>

Wikipédia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>

LES DOUZE COMPOSANTES DE LA RÉUSSITE

(Inspiré de l'agenda de l'école Mille-Fleurs)




- 1. SOIS CONFIANT** Ceux qui réussissent ont confiance en eux-mêmes. Ils savent que leurs actions ont une portée dans leur vie et dans celle des autres. Ils s'efforcent d'acquiescer de l'assurance et savent faire confiance aux autres.
- 2. SOIS RESPONSABLE** Ceux qui réussissent choisissent de réagir avec une bonne attitude et sont responsables des conséquences de leurs actes. Ils acceptent de se faire féliciter pour leur succès et apprennent de leurs erreurs.
- 3. SOIS PRÉSENT** Ceux qui réussissent sont assidus à leur travail. Non seulement sont-ils là physiquement, mais ils font preuve de présence d'esprit. N'oublie pas que ton travail, en tant qu'élève, consiste à aller à l'école.
- 4. SOIS PONCTUEL** Ceux qui réussissent arrivent à temps. Lorsqu'ils doivent se rendre à un endroit, ils s'organisent pour être à l'heure.
- 5. SOIS AMICAL** Ceux qui réussissent acceptent les différences chez les autres. Ils se font des amis en aidant et non en blessant les personnes qui les entourent. Ceux qui ne réussissent pas détruisent leurs amitiés en usant de violence physique ou verbale.
- 6. SOIS POLI** Ceux qui réussissent sont courtois. Ils savent que d'autres personnes les ont aidés à réussir, par conséquent, ils sont respectueux envers les autres. De plus, ils savent attendre leur tour, écoutent quand les autres parlent et tiennent compte des sentiments des autres.
- 7. SOIS PRÊT** Ceux qui réussissent planifient d'avance et apportent tout ce dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches. Bien entendu, ils gardent leurs choses en bon état.
- 8. SOIS ATTENTIF** Ceux qui réussissent écoutent les instructions et suivent les directives. Parce qu'ils sont à l'écoute des besoins des autres, ils peuvent coopérer pour mieux réussir.
- 9. SOIS ACTIF** Ceux qui réussissent font leur travail du mieux qu'ils le peuvent. Ils savent que plus ils travaillent, mieux ils réussissent. À titre d'exemple, plus un joueur de baseball s'entraîne, meilleur il devient.
- 10. SOIS PERSÉVÉRANT** Ceux qui réussissent n'abandonnent pas facilement et continuent d'essayer. Ils travaillent en vue d'atteindre leurs objectifs même si cela semble parfois bien difficile.
- 11. SOIS AUDACIEUX** Ceux qui réussissent ont du courage et sont prêts à prendre le risque d'écouter. Ils ont confiance que tôt ou tard, ils finiront par réaliser leurs objectifs.



- 12. SOIS TOURNÉ VERS L'AVENIR** Ceux qui réussissent planifient leur avenir. La carte routière qui les guide, ce sont leurs objectifs. Celui qui poursuit un objectif précis réalise ses rêves.

Calendrier des activités scolaires 2011-2012*

<p style="text-align: center;">Juillet</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																													<p style="text-align: center;">Août</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di								<p style="text-align: center;">Septembre</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription des activités étudiantes • Semaine de la non-violence 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
<p style="text-align: center;">Octobre</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Élection du Parlement étudiant • Début des équipes sportives à l'intérieur des ligues • Semaine thématique d'Halloween • Zig Zag 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di								<p style="text-align: center;">Novembre</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Semaine québécoise de l'orientation • Porte ouverte AMS • Spectacle bénéfique Les Conquérants • Journée CEGEP 5^e secondaire • Théâtre du Faux-coffre 3^e sec. 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di								<p style="text-align: center;">Décembre</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Audition Secondaire en spectacle • Journée mondiale du SIDA • Activités des Fêtes • Session d'évaluation • Audition « 2 jours à vivre » 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																												
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
<p style="text-align: center;">Janvier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention du tabagisme • Secondaire en spectacle • Inscription des activités étudiantes 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di								<p style="text-align: center;">Février</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Saguenay en Neige • Journée sportive • Portes ouvertes • Festival « 2 jours à vivre au théâtre » • Souper bénéfique de la fondation • Semaine des carrières scientifiques et technologiques 3^e secondaire 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di								<p style="text-align: center;">Mars</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Semaine de la francophonie • Spectacle AMS 1 et 2 • Défilé mode • Voyage Honduras • Théâtre parascolaire 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																												
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
<p style="text-align: center;">Avril</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Semaine des Arts • Vernissage - Spectacle cabaret AMS 3 • Ti-Bi Ball • Spectacle AMS 4 pour la fondation PJ 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di								<p style="text-align: center;">Mai</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Arrimage primaire et secondaire • Semaine des finissants AMS • Voyage New-York • Voyage Toronto • Voyage France-Italie • Gala reconnaissance • Rencontre d'athlétisme 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di								<p style="text-align: center;">Juin</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Bal des finissants (samedi) • Championnat régional d'athlétisme • Session d'évaluation 	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																												
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																																																											

22 juin 2011

*Sujet à changements

Note : Les voyages sont à titre indicatif jusqu'à l'acceptation par le conseil d'établissement.

Carte du Canada

Carte du Québec





Insérer page note